

Privilège—M^{lle} Bégin

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous pouvions fort bien, de ce côté-ci de la Chambre, étayer cette allégation de camouflage, et à part les points que nous pouvons signaler, nous estimons que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être a fourni le meilleur argument qui soit lorsqu'il a dit, à titre de membre du cabinet, que selon lui, les ministres en cause ne connaissaient pas leurs responsabilités. Je dirais qu'il pense qu'ils n'ont pas été étrangers à ce camouflage, soucieux qu'ils étaient de cacher le rôle qu'ils ont joué dans tout ce gâchis.

[Français]

MLLE BÉGIN—REMARQUES PUBLIÉES DANS DES JOURNAUX

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, tout à l'heure, je me suis levée rapidement, et j'ai constaté que puisque nous sommes deux femmes ministres présentes en ce moment, il n'était pas encore clair laquelle des deux ministres recevait des accusations injustifiées. Il est devenu clair que c'est moi qui suis en cause—mon nom a été mentionné—et je voudrais donc poser la question de privilège.

L'honorable leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) aurait dû avoir l'honnêteté de vérifier avec moi les importantes allégations non fondées qu'il vient de faire. Il vient de citer le texte du journal *Toronto Sun*, que j'ai lu pour la première fois vers 2 heures moins dix cet après-midi, et qui semble répéter mot à mot, sans donner tous les crédits du texte à un étudiant de l'Université Carleton, un article du journal des carabins appelé *Le Charlatan*.

Sur ceci, je n'ai qu'à ajouter, que j'ai toujours appuyé entièrement le travail et les actions, en particulier au sujet de cette crise parlementaire qui ressemble plus à un «media event» qu'à tout autre chose, de mon collègue, le solliciteur général (M. Fox), et évidemment du très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau). Je prépare en ce moment à mon bureau un télégramme pour le journal *Toronto Sun* et pour *Le Charlatan*, rétablissant les faits.

[Traduction]

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien me joindre aux marques d'affection auxquelles nous venons d'assister de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et j'espère que lorsque le premier ministre sera appelé à comparaître devant la Commission McDonald, il se montrera aussi enclin à répondre qu'il a essayé de l'être cet après-midi à la Chambre. A mon avis, c'est très important à cause de tout ce qui s'est passé ici aujourd'hui, en particulier à cause de l'accusation lancée par le premier ministre.

Le premier ministre n'a pas retiré l'accusation qu'il avait lancée l'autre jour à la Chambre, accusation qui touche tous les députés et l'un d'entre eux en particulier. Le premier

[M. Broadbent.]

ministre a fait fi du Règlement de la Chambre et, sans aucun doute de l'avertissement donné dans le commentaire 157 de la quatrième édition de *Beauchesne*, qui concerne la citation d'extraits à la Chambre. Ce commentaire se trouve à la page 133 de *Beauchesne*. Le premier ministre a fait tout ce qu'il ne fallait pas faire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Permettez-moi d'éclaircir ce point car cela semble être beaucoup de bruit pour une citation d'un journal, ce qui n'est pourtant pas chose rare à la Chambre. Avant de poursuivre, s'il y a réellement quelque chose qui s'oppose à la citation d'un article de journal à la Chambre, je tiens à m'assurer que je me suis montré bien clair car le député a l'air de dire que j'ai établi un précédent en permettant cette citation. Je serais tout à fait prêt à interdire toute citation d'articles de journaux par les députés. Cela éviterait beaucoup de verbiage. Mais cela semble être une chose tout à fait courante à la Chambre.

M. Baker (Grenville-Carleton): La question n'est pas là, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): La question, Votre Honneur, est que ces citations de journaux, exactes ou inexactes, ne peuvent pas faire l'objet d'une question de privilège à la Chambre, dans le contexte où le premier ministre les a données, même si, dans ce cas, elles étaient exactes. C'est là toute la question. Le député de Central Nova a été accusé ici même à la Chambre par le biais d'une question de privilège.

● (1552)

M. Trudeau: Nullement. C'était votre question de privilège et non la mienne.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le député de Central Nova et le député de Peace River ont soulevé la question de privilège au sujet de propos qui, à ce qu'ils disaient, avaient été tenus, sauf erreur, à la Chambre. Il n'existe aucun document portant que les propos qui, selon le premier ministre, auraient été tenus, ou qu'il aurait dit qu'ils avaient été tenus à la Chambre. Voilà l'explication, monsieur l'Orateur.

M. Trudeau: Je ne soulève pas la question de privilège.

M. Baker (Grenville-Carleton): Une autre chose m'ennuie beaucoup en tant que député, monsieur l'Orateur. A l'occasion de son exposé, le premier ministre a demandé quelle était notre conception de la responsabilité ministérielle—comment nous envisageons ce qu'il fallait faire—et, comme il a posé cette question, il a droit à une réponse. La loyale opposition de Sa Majesté estime qu'il n'existe pas d'organisme de gouvernement, où qu'il soit—fut-ce la Commission de la capitale nationale ou la Gendarmerie royale—qui ne doive rendre des comptes en dernière analyse à l'autorité civile du Canada.